



Convocation témoin cours d'assise

Par **beka89**, le **13/05/2011 à 18:13**

Bonjour, rn rn voilà je voudrais savoir une chose voilà je connais une personne qui est convoqué en tant que témoin en assise le 16 mai pour proxenetisme, viol, vol et casse de véhicule. rn cette personne est mentalement faible elle est bipolaire et sous curatelle. actuellement elle est interné en hopital psy. rn je voudrais savoir si elle est obligé de se presenter aux assises? rn sa curatelle ne l'accompagne pas au procès donc son medecin psy lui fait une attestation comme quoi elle n'ira pas a cette convocation? rn rn Que risque t-elle?

Par **mimi493**, le **13/05/2011 à 18:49**

Déjà, il faut contacter le tribunal pour dire que la personne est actuellement hospitalisé en psychiatrie

Par **beka89**, le **13/05/2011 à 18:53**

ELLE EST EN HOPITAL PSY POUR PROTECTION CONTRE SA FAMILLE rn rn ET SES AMIS
DONC SI ELLE NE PRESENTE PAS A L'AUDIENCE QUE SE PASSERA T-IL

Par **mimi493**, le **13/05/2011 à 19:08**

Lisez la réponse

Par **beka89**, le **13/05/2011** à **19:45**

les avocats savent qu'elle est à l'hôpital psy elle y fait des séjours réguliers à cause de sa famille dans cette affaire elle est complice car pour le proxénétisme le viol et le casse ils ont utilisé sa voiture